

**Motion de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances:  
«Budget du Grand Théâtre».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance  
du 21 mars 2012, dans le rapport M-844 A)

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que le budget du Grand Théâtre lui soit présenté l'année précédant le début de la saison suivante.